

DOCUMENTS HISTORIQUES

No 68

Régionale Samuel-de-Champlain Inc.
Société Franco-Ontarienne
d'Histoire et de Généalogie
Salle Whitton, 111, rue Sussex
Ottawa (Ontario) K1N 5A1
(613) 244-5300 Poste 3333

L'INDUSTRIE DU NICKEL A SUDBURY

au début du XXe siècle

DEUX ETUDES



LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU NOUVEL-ONTARIO
UNIVERSITÉ DE SUDBURY
1978

**CONSEIL DE DIRECTION
de la
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU NOUVEL-ONTARIO**

Président

Hector Bertrand

Vice-présidents

Monique Cousineau

Gaétan Gervais

Trésorier

Marcel Litalien

Secrétaires

Robert Toupin

Roger Lavoie

Conseillers

Daniel Cayen

Lucien Michaud

Huguette Parent

Georges Pharand

Yves Tassé

Aurèle Tellier

Adresser toute correspondance à:

La Société historique du Nouvel Ontario
Université de Sudbury,
Chemin du lac Ramsey
Sudbury (Ont)
P3E 2C6

Société historique du Nouvel Ontario

AVERTISSEMENT

La Société historique du Nouvel-Ontario, par ce soixante-huitième numéro de ses *Documents historiques*, veut mettre entre les mains de ses membres et du public deux études qui éclairent le développement de l'industrie minière du nickel dans la région de Sudbury au début du XXe siècle. La première étude, par Jean-Claude St-Amant, traite de *La question du nickel pendant la Première Grande Guerre*, et la seconde, par Noel Beach, porte sur *Sudbury et l'industrie du nickel: 1905-1925*. Ces deux travaux tirent leur origine de mémoires de spécialisation rédigés dans le département d'histoire de l'Université Laurentienne, et ils illustrent bien la contribution que des jeunes chercheurs apportent à notre connaissance de l'histoire du Nouvel-Ontario.

TABLE DES MATIERES

	PAGES
La question du nickel pendant la Première Grande Guerre	
par Jean-Claude St-Amant	5
Sudbury et l'industrie du nickel: 1905-1925	
par Noel Beach	33

LA QUESTION DU NICKEL PENDANT LA PREMIERE GRANDE GUERRE

par

Jean Claude St-Amant

Wars in the twentieth century have required a total preparedness which meant...large scale planning...The state has to weld a population into an instrument of unified action, and mobilize its entire ideological and material resources to serve the fighting forces (1)*.

Cette assertion illustre bien une approche presque générale des travaux historiques portant sur la Première guerre mondiale: ils insistent sur sa spécificité en soulignant l'ampleur des forces mises en présence, le nombre des victimes qu'elle a faites, l'apparition de ce qu'on nommera le «Home Front» (2), bref l'effort extrême que chacun des pays belligérants a dû déployer. Le Canada a participé de façon active à cette guerre. Parmi les nombreux journaux de l'époque, plusieurs ont encouragé d'une manière certaine cet effort; une quantité imposante d'ouvrages écrits subséquemment (canadiens, il faut le dire) insistent aussi sur la contribution relativement importante du Canada à ce premier conflit mondial (3). Pourtant, tout n'a pas été mis sur pied et organisé dès l'entrée en guerre du pays.

Précisons davantage. Le ravitaillement en matières premières a joué un rôle de premier plan dans les stratégies adoptées par les grandes puissances (4). Le nickel, abondant en Ontario et dont les propriétés physiques et leur application à l'industrie de guerre n'avaient été découvertes qu'une vingtaine d'années auparavant (5), est soudain devenu une nécessité première. La rareté de ce métal sur les marchés mondiaux et son abondance au Canada pouvaient assurer un avantage stratégique certain aux armées alliées. La production de ce métal a donc pris une place importante dans l'effort de guerre canadien. Par ailleurs, on sait qu'avant le début du conflit, une partie du minerai brut extrait dans la région de Sudbury était exporté dans diverses industries américaines pour être affiné. La neutralité des Etats-Unis pouvait donc devenir un sujet délicat: qu'advenait-il du produit fini? Pouvait-il passer à l'ennemi? Pour répondre à

* *Toutes les notes sont reportées à la fin du travail.*

ces questions, nous nous attacherons à étudier les événements, les influences et les pressions que chacune des trois parties en présence a subis ou provoqués à partir du début de la guerre jusqu'à la phase finale, soit la construction d'une raffinerie de nickel en terre canadienne. Ces trois groupes se différencient par les intérêts divergents qui les animaient; il s'agit du public canadien, des gouvernements fédéral et provincial ontarien (6), et des compagnies minières exploitant le nickel. C'est ce tout que nous désignons globalement comme la question du nickel (7).

Par souci de clarté et de précision, nous avons adopté une méthode de présentation qui respecte la chronologie tout en traitant de trois aspects particuliers du problème. Dans le cadre de l'effort de guerre canadien, la première partie présentera la question du nickel telle qu'elle se posait au début du conflit; à cause du rôle particulier qu'il a joué, l'été 1916, et plus spécifiquement l'incident du *Deutschland*, nous occuperons dans un deuxième temps. La dernière étape rendra compte des différentes positions prises et des événements qui ont amené le règlement ultime du problème. Ainsi la question du nickel pourra peut-être aussi servir de véhicule pour pénétrer le rôle de l'opinion publique en période de crise aigüe.

I 1914-1916: LE NICKEL, QUESTION ET REPONSES

Au Canada comme à l'étranger, gouvernements, armées et populations furent surpris par le déclenchement d'une guerre mondiale (8). Le gouvernement ontarien se trouvait pris au dépourvu et, comme il l'avait lui-même avoué quelques années auparavant, il ne pouvait exercer aucun contrôle sur les deux compagnies principales qui exploitaient les mines de nickel (9). Pourtant, la possibilité d'affiner le nickel au Canada avait déjà été soulevée à plusieurs reprises avant de reprendre les manchettes de l'actualité en août 1914. Après quelques exemples pour appuyer ce point, nous nous proposons de voir en quels termes est abordée la question en temps de guerre. Nous discuterons les solutions proposées un peu partout par la presse ou par certains particuliers. Le but ultime, rappelons-le, était de promouvoir l'effort de guerre canadien; celui-ci se traduit par une augmentation de la quantité de nickel que l'on pouvait mettre à la disposition des industries alliées et, si possible, par une diminution de celle de l'ennemi. Voyons-en donc les antécédants et les premières manifestations.

En plus d'encourager une certaine fierté chez les Ontariens, la découverte chez eux de gisements de nickel très riches promettait un développement important du secteur industriel. Rappelons qu'après 1905, la quantité de minerai extrait des mines de Sudbury allait prendre le premier rang dans le monde pour le garder pendant toute la période étudiée ici (10). Bien que la phase d'extraction créait déjà un certain nombre d'emplois, pourquoi ne pouvait-on pas aussi profiter de la phase d'affinage et favoriser d'autant plus l'économie canadienne? Dans ce but, le gouvernement avait accordé dès 1886 à la firme américaine Canadian Copper Company «the full power to establish treating or smelting works in any Province of Canada as in the interests of the company may be found expedient» (11). La compagnie en avait la possibilité mais non pas l'obligation. Comme elle a su capturer un marché aux Etats-Unis et que seul le nickel affiné était soumis à la douane américaine (12), c'est le minerai brut qu'on exportait. De plus, la compagnie soutenait que le Canada ne possédait pas les industries secondaires et la main-d'oeuvre spécialisée que le processus d'affinage demandait (13). Cette excuse ne devait pas satisfaire les Canadiens très longtemps.

Entre-temps, quelques démarches officielles avaient été entreprises dans le but d'intéresser la Grande-Bretagne, notamment par le gouvernement ontarien en 1890 (14) et celui du Canada en 1904 (15). Sans avoir obtenu trop de succès de ce côté, le gouvernement provincial lança quelques timides invitations aux compagnies minières. En 1907, elles prirent la forme d'un système de primes pour le nickel affiné au pays (16); d'une valeur minime, les primes ne produirent pas l'effet escompté. Trois ans plus tard, le même gouvernement mettait sur pied un comité d'enquête pour étudier la possibilité d'affiner le nickel au Canada (17). Les conclusions de ce comité sont intéressantes surtout parce que les experts consultés répondent catégoriquement que tout le processus d'affinage pourrait se faire à l'intérieur de nos frontières sans préjudice économique (18). Ces experts sont contredits par les dirigeants de la Canadian Copper Company et rien de concret n'en a résulté. Il fallait attendre le début de la guerre pour que revienne à la question du nickel toute l'attention qu'elle demandait.

Selon O.W. Main:

The strategic nature of nickel as a war material forced the Allied governments to consider means of securing control over nickel supplies and of preventing any supplies from falling into the hands of the enemy (19).

Quelques semaines seulement après le début des hostilités une entente intervenait donc entre les dirigeants canadiens et l'International Nickel Company (la Canadian Copper Company avant 1902) (20). Par l'entremise d'un représentant gouvernemental, M. Graham Bell, le Canada se réservait le droit d'inspecter et de vérifier toutes les transactions impliquant le nickel canadien, que celles-ci se fassent au Canada ou aux États-Unis. Un rapport mensuel devait tenir le premier ministre Borden au courant de la situation. Celui-ci, à son tour, en informerait la Grande-Bretagne (21). Voilà donc sommairement les mesures prises et que l'on jugeait satisfaisantes et en accord avec l'effort de guerre canadien.

Pourtant, les choses ne devaient pas en rester là. La Mond Nickel Company, une firme britannique, exportait son minerai au pays de Galles, en Grande-Bretagne. On se contentait d'en faire ici une première purification afin de réduire les coûts de transport. Après une courte période d'indécision amenée par la guerre, la compagnie décida de doubler la production de ses mines. Et encore ne répondait-elle pas totalement aux besoins du pays acquéreur.

Le *Sudbury Journal* du 7 janvier 1915 nous apprend que la compagnie entreprit également d'agrandir et de perfectionner sa fonderie de Coniston, «owing to the urgent need of nickel in the British and Allied navies» (22). L'utilisation du nickel dans la fabrication d'armes, de munitions, de plaques protectrices pour la coque des bateaux ou encore pour certaines pièces de moteurs explique facilement cette augmentation de l'activité minière. L'étonnement du public en général et de la presse en particulier sera soulevé par le comportement singulier de l'International Nickel Company.

En effet, alors que d'une part Mond Nickel produisait à pleine capacité, la compagnie International annonçait dès le mois d'août qu'elle fermait ses portes, parce que, selon elle, «this is usually a dull season...but the war in Europe with the resultant tie-up of shipping has brought about unusual dullness» (23). Trois mois plus tard, elle ne reprenait qu'à demi ses activités. Or, l'année précédente avait vu la compagnie International Nickel construire une raffinerie à Bayonne, au New-Jersey (24). On peut donc facilement se poser des questions sérieuses sur les raisons véritables qui pouvaient empêcher la compagnie de produire ce métal si nécessaire.

La conclusion selon laquelle l'International Nickel avait vendu la majeure partie de sa production à l'Allemagne avant la guerre, qu'elle

continuait probablement à le faire et qu'elle était ainsi directement responsable des réserves allemandes de nickel, ne tarda pas à paraître dans les journaux. De là, il n'y a qu'un pas pour insinuer que la compagnie était sous le contrôle de l'ennemi. H. V. Nelles (25) parle d'une discussion soutenue et prolongée entre le *Toronto World*, le *Daily Star*, le *Mail and Empire*, le *Evening Telegram*, le *Globe* et le *Canadian Mining Journal*, des journaux de Toronto.

A Sudbury, probablement la ville la plus intéressée par cette affaire, la Chambre de Commerce tient le 12 janvier 1915, une assemblée monstre. Le président y fait état d'un supposé contrat entre la compagnie et une république d'Amérique du Sud (26), laquelle revendrait le nickel à l'Allemagne et dit qu'il en a déjà informé les autorités britanniques (27), et cela malgré une déclaration gouvernementale, quelques semaines auparavant (28), rappelant l'entente entre le Canada et les Etats-Unis.

Ces différentes accusations pouvaient avoir des conséquences graves et plusieurs mesures furent proposées. Nous discuterons dans les paragraphes suivants celles qui reviennent le plus souvent, soit un embargo sur le nickel exporté aux Etats-Unis ou encore une expropriation pure et simple de l'International Nickel Company au Canada. Nous verrons finalement la conduite que le gouvernement a décidé de suivre.

L'état de guerre et le nationalisme extrême qui l'accompagne créèrent une voix presque unanime dans la presse et dans l'opinion publique: il fallait un règlement immédiat à la question du nickel. La simple pensée que les Canadiens envoyés au front pouvaient y rester à cause d'armes que le nickel canadien avait aidé à manufacturer, devenait inacceptable. Une des solutions discutées demandait un embargo complet sur les exportations de nickel en direction des Etats-Unis. Sans approvisionnement pour leurs affineries, les Américains seraient dans l'impossibilité de vendre du nickel canadien à l'Allemagne, ou à tout autre pays qui pourrait le faire à leur place. Cette proposition, un peu radicale en temps de paix, était facilement endossée en période de conflit. Elle avait cependant le sérieux désavantage de nuire autant, sinon plus, aux Alliés; les Etats-Unis leur fournissaient aussi des armes et du matériel de guerre fabriqués à base d'un alliage de nickel provenant du Canada. De plus, le métal encore à l'état brut ne serait d'aucune utilité aux Canadiens, le pays ne disposant pas des moyens nécessaires pour l'affiner; de même la Grande-Bretagne ne pouvait y suffire seule.

Une deuxième alternative discutée par la presse proposait l'expropriation de l'International Nickel Company. Rappelons que «the War

Measures Act (of 1914) ... conferred on the government the powers of a dictatorship» (29). Cette solution s'avérait donc possible. Elle rendrait le gouvernement canadien propriétaire des mines et lui donnerait ainsi le contrôle complet sur les exportations de ses produits. En plus du coût exorbitant que cette mesure impliquait (30), cependant, les résultats immédiats ne seraient pas plus favorables à l'effort de guerre canadien que la suggestion précédente. Le nickel était nécessaire à l'industrie de guerre et les Alliés se trouvaient dans l'impossibilité de remplacer tout de suite les Etats-Unis dans le secteur d'affinage du nickel. D'autant plus que ces deux propositions ne tenaient pas compte des représailles possibles du gouvernement américain (31). La Grande-Bretagne et la France espéraient toujours entraîner à leurs côtés les Etats-Unis dans le conflit mondial. Le gouvernement canadien se devait donc de régler la question tout en s'assurant de ne pas se mettre à dos son voisin du sud. Voyons donc l'option qu'il a choisi de prendre.

Il va sans dire que toute la question ne laissait pas les gouvernements indifférents. Une première commission fut nommée par le gouvernement fédéral en février 1915. Elle avait pour but d'étudier la possibilité d'affinage des métaux de base en territoire canadien (32). Certains problèmes se posaient au niveau des contrats que le pays avait signés avec le ministère de guerre de la Grande-Bretagne, lesquels promettaient des livraisons régulières (33).

Le 9 septembre 1915, le gouvernement ontarien chargeait une commission d'enquête de se pencher plus particulièrement sur le problème du nickel. Comme l'indique son rapport, la «Royal Ontario Nickel Commission» avait pour but principal de répondre à deux questions, à savoir si le nickel pouvait être affiné avec profit en Ontario, et ensuite si la province, par la dimension et la richesse de ses gisements, pouvait entrer en compétition avec les autres pays producteurs (34). Sans entrer ici dans les détails sur le travail de cette commission, il suffit de savoir qu'elle s'occupait activement à son enquête.

En novembre de la même année, le gouvernement fédéral revenait à la charge en instituant une deuxième commission d'enquête. La «Munitions Resources Commission» devait étudier les moyens de subvenir à la demande croissante de matières premières utilisées dans la fabrication de munitions. Cette commission s'est surtout intéressée aux problèmes liés à l'affinage du nickel et du cuivre au Canada (35). Son enquête n'a cependant pas eu l'ampleur de celle nommée par le gouvernement ontarien (36).

Ces trois démarches résument à peu près toute l'activité officielle des gouvernements, malgré une opposition qui se fit entendre jusqu'à la Chambre des Communes (37). Ce qui amènera Nelles à conclure que «patronage...expressed itself as inertia, defensiveness, apprehension, and conservatism towards competing demands for change originating with popular movements» (38), et que «officially, the federal government relied completely upon the integrity of International Nickel» (39). Pourtant, le manque de dynamisme d'avant-guerre, déplorable il est vrai, ne laissait plus beaucoup de liberté d'action aux gouvernements au pouvoir pendant les années 1914-1915. De plus, la compagnie ne manquait pas une occasion de rappeler que tout changement de politique amènerait une fermeture permanente de ses mines de Sudbury (40).

Cependant, à mesure que les travaux des commissions d'enquêtes fédérales laissaient présager la possibilité d'affiner au Canada, les déclarations gouvernementales devenaient de plus en plus fermes. Ainsi, Howard Ferguson, ministre des mines, terres et forêts de l'Ontario, déclarait publiquement: «I firmly believe that there is some way by which nickel can be refined in Ontario, despite what the Mond and International people say» (41). Quelques mois plus tard, soit en février 1916, le gouvernement Borden insistait auprès de la compagnie pour qu'elle accorde à la question toute l'attention requise (42). Démarche encore imprécise que les événements de l'été 1916 se chargeraient de modifier. Cette période fera l'objet de la section suivante.

II

L'ETE 1916: L'INCIDENT DU DEUTSCHLAND

La première partie nous a fait connaître les difficultés des gouvernements impliqués dans la question du nickel. Héritiers du manque de fermeté de leurs prédécesseurs, MM. Borden et Hearst doivent faire face à une opinion publique de plus en plus exigeante. Si d'une part, l'effort de guerre se traduit par le sacrifice de soldats, d'argent et de provisions, et souvent même par l'élimination d'individus suspects de subversion ou simplement d'indifférence à la cause (43), des mesures efficaces doivent également être prises pour s'assurer que le nickel canadien ne se rend pas en Allemagne. Partagés entre le besoin d'une production accélérée de nickel (44), donc entre un plus grand approvisionnement en armes et en munitions pour les alliés, et la possibilité qu'une fraction indéterminée de cette production soit utilisée par l'ennemi, les dirigeants canadiens ont

battu en retraite derrière quelques déclarations vagues et trois commissions d'enquête.

Les choses en seraient peut-être restées là si l'incident du *Deutschland* n'avait fait rebondir toute la question. Après quelques détails sur la mise en service de ce sous-marin marchand, nous examinerons les deux voyages qu'il a faits aux Etats-Unis au cours de l'été 1916. Revenant au Canada, il s'agira de voir ensuite l'impact de cet exploit sur la scène locale.

Contre le blocus maintenu par les Alliés dans la mer du Nord, l'Allemagne se devait de riposter efficacement. La réponse viendra de la marine allemande qui entreprend la construction d'un type complètement nouveau de bateau: le sous-marin cargo (45). Celui-ci est construit en fonction du transport commercial et son champ d'action s'étend au-delà de l'océan atlantique. Le *New York Times* nous apprend qu'au moins trois de ces sous-marins ont visité les côtes américaines: l'*America* (46), le *Bremen* (47) et le *Deutschland* (48). Ce dernier nous intéresse plus particulièrement à cause de la cargaison de nickel qu'il entendait rapporter en Allemagne.

Le *Deutschland*, baptisé le 23 juin 1916 (49), faisait son entrée dans le port de Baltimore pendant la nuit du 9 au 10 juillet de la même année (50), précédé, il faut le dire, des rumeurs les plus invraisemblables. Une question de droit international se posait pour la première fois. Pouvait-on considérer un sous-marin comme navire marchand et non comme vaisseau de guerre? La différence importait du fait que les vaisseaux de guerre devaient quitter les eaux territoriales des pays neutres après vingt-quatre heures seulement; les navires marchands pouvaient, eux, aller et venir à leur guise, aussi longtemps qu'il leur plaisait. Finalement, une commission technique fut appelée à examiner la situation. Malgré une protestation des Alliés (51), elle conclut «que le *Deutschland* était bien, lui, un navire de commerce, puisqu'il n'avait aucune arme, ni aucun dispositif apparent destiné à en recevoir» (52). D'ailleurs, le capitaine et l'équipage du bateau faisaient légalement partie de la marine marchande. Le sous marin était, en outre, la propriété d'une compagnie allemande privée (53). Rien ne s'opposait donc à ce qu'il se livre aux tractations commerciales qui l'avaient amené.

A son arrivée, le sous-marin contenait des substances tinctoriales, une cargaison de 750 tonnes (54), selon le *Baltimore Sun*. Des questions surgissent quant à sa capacité de chargement mais les diverses sources indi-

quent entre 800 et 1 200 tonnes (55). L'exiguité relative du bateau (315 pieds par 47 pieds) imposait quand même le choix d'une cargaison peu volumineuse par rapport à sa valeur marchande. Une bonne idée nous est donc donnée de l'importance accordée au nickel en apprenant que le capitaine a l'intention d'en ramener avec lui. Il ramènera aussi du caoutchouc et possiblement quelques pierres précieuses (56). En fait, à son voyage de retour, il avait à son bord 240 tonnes de nickel affiné (57).

Le *Deutschland* rendait sa deuxième et dernière visite aux Etats-Unis deux mois plus tard, soit le premier novembre 1916, accostant cette fois à New London, Connecticut; le *New York Times* nous apprend que le sous-marin se proposait de ramener un autre chargement de nickel en Allemagne (58). Quelques semaines plus tard, le même journal reproduit un article du *Providence Journal* qui réussit à retracer la provenance du nickel vendu aux Allemands, à savoir, jusqu'aux mines de l'International Nickel à Sudbury, Canada (59). Pendant ce temps et après un léger accident, le bateau reprenait la mer le vingt-deux du même mois (60), chargé cette fois-ci de 350 tonnes de nickel (61). Si les deux voyages du *Deutschland* se firent sans difficulté majeure, ils allaient déclencher une tempête de protestations de l'autre côté de la frontière.

Quelques jours après l'arrivée du *Deutschland* à Baltimore, quand ses intentions de ramener du nickel furent connues au Canada, la presse ontarienne s'emparait de l'affaire: «the object of this trip was mainly for the underwater craft to return to Germany with a cargo of Ontario nickel (62). Venant appuyer ce genre d'allégations, l'honorable G. P. Graham, de retour d'un voyage d'affaires à New-York, affirmait:

Canadian nickel may easily get and probably is getting into the hands of the enemy... A purchase was made without questions asked, ... it might easily have been resold to German agents so far as the practical precautions of the Canadian Government went (63).

Il n'en fallait pas plus pour faire surgir de toutes parts, protestations, suppositions, revendications et rumeurs souvent contradictoires. Le *Toronto Star*, par exemple, soutenait que le gouvernement ontarien allait prendre en charge l'industrie du nickel (64); ou encore, le *Sudbury Star* prétendait que le gouvernement britannique entretenait aux Etats-Unis «an army of secret service men watching the disposal of this very valuable mineral» (65). A cause de toute la publicité entourant l'affaire, le gouvernement se devait de faire connaître sa position sans tarder.

La ligne de conduite adoptée par les dirigeants canadiens nous est

résumée dans une déclaration officielle du ministre des mines, Howard Ferguson, en juillet 1916. Il assurait que:

the people of Canada have no reason to feel alarmed...there are other sources from which the nickel is obtainable... The British government is aware that there are certain people in New York who have secured control of a certain amount of nickel from other than Canadian sources. They would like to convey the same to Germany...but the possibility of Germany securing the supply is somewhat distant under the secret service system established by the British government (66).

A partir de cette base, de nombreux articles parurent dans les journaux pour confirmer ou compléter l'argument. Le solliciteur-général du Canada répétait à peu près les mêmes affirmations, deux semaines plus tard, en précisant que le major Bell avait exercé une surveillance attentive et constante sur toutes les transactions de l'International Nickel (67). Ce dernier venait corroborer les dires du ministre Ferguson en insistant sur le fait que les Américains avaient d'autres sources de nickel, notamment en Nouvelle-Calédonie. Il soulignait, en outre, le fait que les manufacturiers américains fournissant de l'armement de guerre aux Alliés dépendaient presque exclusivement de la production de nickel canadien; on ne pouvait donc se payer le luxe d'un embargo (68).

Un point important ressort de ces déclarations. A aucun moment n'avons-nous pu retrouver une dénégation catégorique au fait que le nickel embarqué sur le *Deutschland* était bien canadien, ni après le premier, ni après le deuxième voyage du sous-marin. Aussi, devons-nous admettre avec Borden que la crédibilité des dirigeants quant aux «mesures efficaces adoptées» était considérablement réduite (69). Deux élections complémentaires dans la province d'Ontario, une dans la circonscription de Perth-Nord le 16 juillet (70), et l'autre dans Toronto-Sud-Ouest, le 21 août (71), confirment aussi cette affirmation. En effet, avec un gouvernement majoritairement conservateur, dans les deux cas, les candidats libéraux ont exploité presque uniquement la question du nickel et se sont ainsi fait élire (72). Très sensibles à ce genre de protestations, les politiciens au pouvoir se devaient de trouver une contrepartie à la mauvaise publicité. L'International Nickel allait leur en offrir l'occasion.

Venue à Sudbury en 1885 sous la conduite du S. J. Ritchie et d'un groupe d'hommes d'affaires de l'Ohio, le Canadian Copper Company se constituait en janvier 1886 (73), dans le but d'exploiter les gisements de cuivre de la région. Grâce à de bons appuis financiers, elle parvenait très

vite à s'assurer la plus grosse part des terrains miniers. La découverte du nickel dans le minerai extrait a incité la compagnie à développer un procédé de séparation du nickel et du cuivre (74) de même qu'à créer un marché pour ce métal encore peu utilisé (75).

En avril 1902, les intérêts de la Canadian Copper Company étaient vendus à une corporation américaine qui formait l'International Nickel Company et groupait plus de six compagnies différentes (76). À partir de ce moment, l'International Nickel et la Mond Nickel se partageaient toute la production du nickel sudburois. La corporation était réorganisée en compagnie active le 5 septembre 1912, prenant le nom de The International Nickel Company (77). Elle ajoutait une autre compagnie à ses opérations, la Colonial Nickel Company.

Pendant la période qui nous intéresse, A. Monell en était le président et R. M. Thompson le président du conseil d'administration. La majorité des 7 415 actionnaires (95% en 1916) ainsi que tous les directeurs étaient citoyens américains (78). C'est à eux que revenait finalement la décision à prendre quant à la construction d'une raffinerie en terre canadienne.

Aux raisons déjà énoncées pour expliquer l'indignation populaire au Canada, venait s'ajouter une révélation de l'Amirauté britannique selon laquelle H. R. Merton and Co., agents de l'International Nickel en Europe, avaient été condamnés par une cour anglaise pour avoir trafiqué avec l'ennemi (79). Il en était résulté une saisie de douze envois de nickel canadien (80).

It was no coincidence that at first word of the *Deutschland* outrage International Nickel announced that it would build a new refinery (in Canada) emphasizing that construction would begin immediately (81).

En effet, poussée par l'opinion publique devenue carrément hostile et prévoyant des pressions gouvernementales beaucoup plus directes, la compagnie américaine se retrouvait devant une possibilité d'action très réduite. Elle devait ou se plier aux exigences que nécessitait l'effort de guerre canadien ou mettre ses menaces ultérieures à exécution et plier bagage (82). Comme toute bonne entreprise capitaliste qui voit des profits énormes lui échapper, elle choisit le moindre mal: une raffinerie au Canada.

Restait une explication à donner pour justifier le changement si radical de sa politique. Des rumeurs entourèrent alors l'annonce de la compa-

gnie, rumeurs selon lesquelles la Royal Ontario Nickel Commission avait découvert un nouveau procédé électrolytique d'affinage du nickel économiquement rentable au Canada (83). Ces bruits étaient corroborés par le ministre Ferguson lui-même (84).

Il faut admettre que la dite commission a en effet demandé des brevets d'invention sur une amélioration d'une méthode d'affinage. Cependant, comme nous le verrons, la commission avisait aussi que les procédés déjà connus étaient tous applicables en Ontario (85). De toute façon, la dernière phase de la question du nickel était entamée.

III

1917-1918: LE DENOUEMENT

La section précédente nous a fait voir un changement radical dans le point de vue adopté vis-à-vis la question du nickel. A cause de la cargaison de nickel que le sous-marin allemand rapportait chez lui, à cause de l'indignation que ses deux visites ont soulevée chez les Canadiens, en état de guerre ne l'oublions pas, les gouvernements ont été obligés de faire face au problème qui durait déjà depuis trop longtemps. D'autre part, contrairement à sa politique antérieure, l'International Nickel a dû satisfaire aux demandes pressantes de la presse et du gouvernement canadiens.

Nous avons vu le premier geste qu'elle a posé pendant l'été 1916, nous couvrirons ici la période suivante; elle s'arrête avec la fin de la guerre. Nous verrons tout d'abord les conséquences de la décision de la compagnie pour ensuite étudier la Royal Ontario Nickel Commission, son travail, ses conclusions et son importance.

Le premier pas dans la réalisation du projet de l'International Nickel Company impliquait l'incorporation d'une filiale canadienne: «The International Nickel Company of Canada, Limited, with comprehensive powers to produce, manufacture, refine, smelt and deal in, nickel, copper...» (86). Le *Sudbury Star* du 29 juillet nous explique que «this step was taken to carry into effect undertakings given...to the Government that a nickel refining plant would be established in the Dominion» (87). Si la compagnie installait son siège social à Toronto (88), le choix précis, quant à l'emplacement de ses industries, n'était pas encore annoncé.

Naturellement, ceci mènerait à une rivalité entre différentes régions du pays. La Chambre de Commerce de North-Bay s'empressait d'envoyer une députation auprès du ministre Ferguson pour souligner les avantages que le choix de cette ville pouvait apporter (89). Sudbury y allait aussi de ses représentations et il semble que la Nouvelle-Ecosse ait également entretenu un certain espoir (90). Finalement, la décision de construire à Port-Colborne, prise deux jours plus tôt, était publiée dans la presse du 3 août 1916 (91). La proximité des voies de communication, soit le Grand-Tronc et le canal Welland, avait motivé ce choix.

Quelques protestations s'élevèrent, notamment par le premier ministre britannique Bonar Law. Il faisait part de ses réserves:

In view of military importance of proposed plants...question of site should be examined from point of view of security against possible invasion or possible raids and... no site in the Niagara peninsula appears to fulfil above requirements (92).

En fait, on dut le rassurer en rappelant les ententes des frontières non fortifiées entre les deux pays car la construction était entreprise presque immédiatement. Elle devait se terminer vers la fin de 1918 (93), après l'entrée des Etats-Unis en guerre aux côtés des Alliés. Il demeure cependant qu'une étape décisive a été franchie dans l'histoire du nickel canadien et le travail de la Royal Ontario Nickel Commission semble ne pas y avoir été étranger.

La Royal Ontario Nickel Commission devait entreprendre ce qui constitue pour l'époque «the most comprehensive account of the nickel industry so far written» (94). Sous la direction de George Holloway du «Royal College of Sciences» de Londres, le groupe se composait en outre d'un géologue, Wellet G. Meller de Toronto, d'un avocat, McGregor Young de Toronto et du ministre-adjoint des mines de l'Ontario, Thomas W. Gibson (95). Main nous apprend que c'est la première fois qu'une commission chargée d'étudier des problèmes miniers est formée d'experts non directement impliqués dans l'industrie minière (96).

Les dix-neuf mois de recherches effectués par les commissaires les ont conduits dans plus de huit pays différents, visitant les mines de nickel en exploitation, s'informant auprès d'experts sur tous les sujets connexes à leur intérêt principal. Dans le but de connaître exactement l'étendue et la valeur des gisements de nickel ontarien, ils ont étudié les données géologiques permettant de découvrir la présence du minerai et sont ensuite

venus faire des recherches à Sudbury. Ils ont aussi comparé les méthodes d'extraction, de purification et d'affinage des différentes compagnies visitées, amassant un nombre important de données statistiques. Comme il a déjà été mentionné, ils ont même entrepris leurs propres expériences en laboratoire et obtenu des brevets d'invention pour quelques procédés d'affinage plus perfectionnés.

Dans un autre ordre d'idées, ils se sont intéressés aux propriétés physiques du métal et à son utilisation pratique par différents alliages. Ils ont donné un compte-rendu exhaustif de ce qui avait été fait jusque là, comparant plus spécifiquement les possibilités de la région de Sudbury à celles de la Nouvelle-Calédonie. Une étude des marchés, une comparaison de la production des pays exportateurs et un regard sur les méthodes de taxation des mines venaient finalement étayer leurs prises de position, rendues publiques le 19 mars 1917 (97).

La commission se prononçait tout d'abord sur la valeur des gisements de nickel de l'Ontario (98). Selon elle, à cause de l'étendue et de la richesse de ses mines, la province n'avait rien à craindre de toute concurrence, peu importe sa source. De plus, l'exploitation des mines ontariennes était facilitée par le fait que toutes les méthodes d'affinage utilisées ailleurs pouvaient être appliquées en Ontario, le procédé le meilleur étant le procédé électrolytique. Quant à la phase d'extraction, les méthodes différentes de l'International Nickel of Canada et de la Mond Nickel étaient toutes deux satisfaisantes. Finalement, appelée à se prononcer sur un système de taxation appropriée, elle jugea juste et équitable celui utilisé par le gouvernement ontarien. Notons cependant que le gouvernement ontarien allait changer son système de taxation vers la fin de 1917. Il devenait nettement discriminatoire contre l'industrie du nickel, plus spécifiquement contre l'International Nickel (99).

Il est évident que nous ne pouvons être d'accord avec Middleton et Landon quand ils écrivent que «in consequence of the report of that Commission...the Port Colborne smelter was established» (100). Les faits nous ont montré que la décision de l'International Nickel était antérieure d'un an à la parution du rapport. D'autre part, des conclusions reproduites plus haut et surtout de l'absence de recommandations, ressortent un conformisme et une acceptation du statu quo qui, à première vue, surprennent un peu. L'agitation qui a fait naître cette enquête laissait espérer quelques changements majeurs dans la politique gouvernementale. En fait, nous pouvons facilement supposer que l'existence même de l'enquête, forte des pouvoirs de convoquer toute personne et de consulter tout document demandé (101), a pu pousser les dirigeants de la

firme américaine à reconsidérer leur position. Main ne dit pas autrement quand il écrit que

the appointment of a committee of experts to examine the question of the refining of nickel in Canada...must have weighed heavily in the decision of International (102).

L'enquête a donc joué un rôle important dans la question du nickel, mais avant que son rapport ne soit publié. Celui-ci confirmait simplement des faits établis, sans aller plus loin.

Il est intéressant de noter finalement que l'International Nickel du Canada, en changeant son fusil d'épaule assez vite, se retrouvait dans une position forte face au rapport de la commission. Elle pouvait démontrer son accord et utiliser ainsi l'arme de l'opinion publique en sa faveur. Portant un jugement global sur la question, Nelles nous dit que «International Nickel even succeeded in securing a much stronger monopoly for the future» (103).

CONCLUSION

The promoters of the Conscriptionist Liberal Convention...are moved by the belief that for the period of the war every obstacle should be removed that tends to weaken the united force of the country in the effective prosecution of the war (104).

Cette déclaration qui préparait les élections fédérales du 17 décembre 1917 pouvait-elle encore s'appliquer à la question du nickel? Par son truchement, faisons le bilan de notre étude. Il s'agissait de retracer et d'expliquer l'évolution qu'a subie l'effort de guerre canadien, c'est-à-dire le cheminement suivi pour arriver à un contrôle complet du nickel sorti des mines canadiennes.

En ce qui a trait à l'emprise des gouvernements fédéral et provincial (ontarien) sur les compagnies exportatrices du minerai de nickel au début de la guerre, le Canada se retrouve les mains liées, n'ayant pas les structures administratives nécessaires pour imposer une politique définie. Nous avons vu les quelques tentatives faites dans ce sens avant le conflit; elles se sont soldées par des échecs. Nous avons ensuite expliqué les mesures hâtives prises par le gouvernement fédéral pour s'assurer une vérification de toutes les transactions impliquant le nickel canadien; elles

auraient pu être effectives si des sanctions les avaient accompagnées.

Devant les rumeurs insistantes qui circulaient à l'effet que le nickel ontarien se rendait jusque dans les usines allemandes, nous avons vu d'une part les solutions radicales que proposait la presse canadienne et d'autre part, l'attitude modérée qu'ont choisi d'adopter les dirigeants canadiens. Une vue d'ensemble plus globale de la stratégie de guerre et un nationalisme plus posé les incitaient à agir ainsi.

Les événements de l'été 1916 allaient modifier les données du problème. Non pas que nous croyons que l'Etat était complètement ignorant des échanges commerciaux entre l'International Nickel et l'Allemagne, mais l'incident du *Deutschland* les avait dorénavant étalés au grand jour. Continuer à demander au peuple canadien des sacrifices en hommes et en argent alors que l'on permettait à l'ennemi de se servir de ses propres matières premières contre lui, devenait évidemment contradictoire. Comme nous l'avons illustré, le nationalisme intransigeant des Canadiens en guerre ne pouvait tolérer cette situation. Deux élections complémentaires défavorables au gouvernement ontarien l'ont alerté sur l'importance que l'électorat accordait à toute l'affaire. De ce fait, l'International Nickel devenait contrainte de se plier aux exigences populaires et d'annoncer la construction d'une affinerie au Canada, décision qu'elle mettra à profit un peu plus tard. Pendant que la compagnie s'occupait à la construction, la Royal Ontario Nickel Commission rendait public un volumineux rapport concernant l'exploitation du nickel sous toutes ses formes. Très riche de renseignements, ce document ne proposait cependant aucun changement à la politique gouvernementale. L'entrée en guerre des Etats-Unis, en avril 1917, venait finalement rassurer complètement les Canadiens sur l'utilisation du nickel produit chez eux. Nous pourrions donc répondre aux promoteurs de la convention libérale mentionnée plus haut que la question du nickel était close; elle ne constituait plus un obstacle propre à affaiblir l'effort de guerre canadien.

Il serait tentant de conclure à une victoire de la démocratie où l'opinion publique dicte sa volonté aux gouvernements et aux compagnies multinationales. Pour cela, il faudrait cependant étudier plus spécifiquement les groupes d'hommes d'affaires intéressés à briser le monopole de l'International Nickel et ainsi mesurer leur implication dans l'agitation populaire.

Une dernière considération nous amène aussi à souligner que le commerce entre pays en guerre, l'un contre l'autre, semble plus répandu qu'on

ne le croit généralement. Une vérification des chiffres pour les échanges entre le Canada et l'Allemagne pendant l'année 1915, nous indique que le Canada y a exporté pour une valeur de plus de deux millions, soit une somme équivalente au total de l'année 1911 (105). Il faut supposer que le public canadien était conscient de ces échanges, ou conclure avec Gabriel Marcel qu'«il existe...entre le mensonge et la guerre une connexion indissoluble» (106).

NOTES

1. Robert Cuff, «Organizing for War: Canada and the United States during World War I», *Canadian Historical Association Papers*, 29 (1969): 141.
2. Ce terme indique l'effort fourni par tous ceux qui ne font pas partie intégrante de l'armée. Il est illustré entre autres par l'apparition des «marraines de guerre» qui «adoptent» un soldat, lui envoient vivres et vêtements.
3. Par exemple, Edgar Mc Innis, *Canada*, 478-484; pour l'Ontario, J.C. Hopkins, *The Province of Ontario in the War: A Record of Government and People*, 126.
4. L'Allemagne a décidé de ne pas envahir la Hollande justement pour laisser ses ports libres et permettre ainsi des échanges commerciaux avec les pays neutres. Voir W. Manchester, *The Arms of Krupp. 1587-1968*, 326.
5. Le nickel, allié à l'acier, a la propriété de durcir ce dernier. Les premiers tests concluants de la marine américaine pour l'utilisation pratique de cet alliage sur la coque des vaisseaux de guerre ont été faits en 1891. Voir Canada, *Canadian Mineral Statistics*, 8.
6. Tout le nickel canadien était produit en Ontario. Cette province était donc celle qui était touchée de plus près. *Ibid.*, 42 et 50.
7. La même expression était employée dans les journaux qui s'intéressaient à l'affaire. Par exemple, le *Sudbury Star*, le 29 juillet 1916. O.W. Main l'utilise aussi comme titre d'un chapitre se rapportant au nickel durant la Première guerre mondiale dans *The Canadian Nickel Industry*, 76.
8. Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, 38.
9. Ontario, *Report of the Royal Ontario Nickel Commission*, 17. A l'avenir: *RONC*.
10. Ontario, *RONC*, 3.
11. Canada, House of Commons, *Statutes*, 1886, v.1 (49 Victoria; chap. 99) 161.
12. O.W. Main, *op. cit.*, 52.
13. *Ibid.*, p. 40.
14. S. Young et A. Young, *Silent F. Cochrane*, 197.
15. Ontario, *RONC*, 17.